



Municipalité de Saint-Casimir
MRC de Portneuf

AVIS PUBLIC / ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le projet de Règlement numéro 228-2024 modifiant le plan d'urbanisme numéro 138-2015 afin d'agrandir l'affectation mixte à l'intersection de la 9e Rue et de la rue Fleury.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

Lors d'une séance tenue le 9 septembre 2024, le conseil de la Municipalité de Saint-Casimir a adopté le projet de Règlement numéro 228-2024 modifiant le plan d'urbanisme numéro 138-2015 afin d'agrandir l'affectation mixte à l'intersection de la 9e Rue et de la rue Fleury.

Ce projet de règlement vise à agrandir l'affectation mixte (résidentielle et commerciale) dans le secteur de la 9e Rue et de la rue Fleury de manière à y intégrer un lot vacant (lot 3 928 514) sur lequel est projetée la construction d'une habitation multifamiliale.

1. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 15 octobre 2024 à 19h30 dans la salle du Conseil située au 220 boulevard de la Montagne. Au cours de cette assemblée, ledit projet de règlement sera expliqué et le conseil entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
2. Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité situé au 220 boulevard de la Montagne, aux heures régulières de bureau, soit du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 ainsi que sur le site www.saint-casimir.com.

DONNÉ À SAINT-CASIMIR, CE 10^e JOUR DE SEPTEMBRE 2024.

René Savard, directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, certifie sur mon serment d'office avoir affiché le 10 septembre 2024 le présent avis public, conformément à la Loi.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.

René Savard
Directeur général et greffier-trésorier

